

CONSEIL MUNICIPAL
14 MAI 2008
PROCES VERBAL

Sous la présidence de : M. Daniel VEDELHAN, Maire

Présents

*COURBIER - GRAS - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - GUILLEMET – AYMARETTI -
 CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA - GARCIA - MERLE - - ROUQUETTE -
 ROUX - SINET -*

Procuration

*DEL CONFETTO a donné procuration à MERLE GRAVEZAT a donné procuration à GARD
 MALACHANNE a donné procuration à VERDELHAN
 PERTUS a donné procuration à COURBIER
 RIOS a donné procuration à GUILLEMET
 TEYSSIER JAVEL a donné procuration à AYMARETTI*

- Mme HLYWA est nommée secrétaire de séance
- Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé
- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour
 - . désignation de Bellagamba pour l'A.G. de l'ANCTRM
 - . désignation de Bellagamba et Malachanne pour les 10^{èmes} Assises Nationales de la Gestion des déchets
 Autorisation accordée

Délibérations :

1 - Expropriation consorts Dumas

Le Conseil Municipal avait accepté le 1^{er} jugement rendu dans l'affaire d'expropriation des consorts Dumas.

Monsieur le Maire propose d'accepter les conclusions du jugement en appel (qui sont les mêmes) : 6 € le m²
 Unanimité.

2 - Occupation du domaine public par GDF

L'occupation du domaine public par les canalisations de gaz donne lieu au paiement d'une redevance.

Le taux maximum prévu au décret est de 0,035 € le mètre.

Pour une longueur de canalisation de 13 819 mètres et compte tenu des indices d'ingénierie cette redevance serait de : 595 € 76.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le taux maximum.
 Unanimité.

.../...

3 - Plan Communal de sauvegarde

Avait été créée une commission d'appel d'offres pour choisir le cabinet chargé de réaliser ce P.C.S., suite aux élections il convient d'élire, dans la Commission Communale, un titulaire et 1 suppléant pour siéger à cette commission d'appel d'offres intercommunales (St Privât – Rousson – Salindres).

Sont élus à l'unanimité : M. Bellagamba, titulaire
Mme Aymaretti, suppléante

4 - Conseiller en charge défense

La circulaire du 26.10.2001 prévoit la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque Commune.

M. Courbier est désigné à ce poste.
Unanimité.

5 - Lotissements HLM le Gascut - rétrocession voirie

Dans ce lotissement une voie de circulation centrale dessert l'ensemble des logements mais aussi permet de relier le chemin de transhumance à l'avenue de la Jouannenque.

Elle présentera donc un usage public.

Le Conseil Municipal est invité à accepter la rétrocession à la Commune de cette voie, à la fin des travaux et à autoriser le branchement de l'éclairage sur le réseau public.

6 - Lotissement HLM le Gascut – garantie d'emprunts

La Commune est appelée à garantir 4 emprunts contractés par Habitat du Gard pour la construction des 63 logements du Gascut, aux côtés du Conseil Général (50 % de garantie chacun)

Pratique courante, sans grand risque, et autorisée par le code général des collectivités locales.

Il s'agit de 4 emprunts :

- prêt plus : 4 242 700 € garantie 50 % : 2 121 350 €
- prêt plus foncier : 1 066 400 € garantie 50 % : 533 200 €
- prêt PLAI : 273 200 € garantie 50 % : 136 600 €
- prêt PLAI foncier : 68 600 € garantie 50 % : 34 300 €

Le Conseil Municipal accorde sa garantie (1 abstention C. Crouzet)

7 - Parcellaire aux abords de la médiathèque

Un procès verbal de délimitation a été établi pour transférer du domaine privé de la Commune au domaine public 243 m² (fossé – bout de trottoirs).

Unanimité.

8 - Médiathèque avenant au lot n°3 – menuiseries

Le programme initial de travaux a été modifié à notre demande pour permettre l'aménagement d'un sas d'entrée. D'où l'ajout d'une porte d'entrée à 2 vantaux. Coût 1 790,05 € TTC.

C'est le montant de l'avenant proposé qui fait passer le marché de 65 188,24 € TTC à 66 978,29 € TTC

Unanimité.

.../...

9 - Avenue P. Dumas – Travaux voirie – Appel d’offres

Les travaux de mise en place d’un séparatif, d’enfouissement des réseaux aériens se terminera sous peu.

Il convient de préparer ceux qui concerneront l’aménagement de la chaussée elle-même : tracé, enrobés, trottoirs, pluvial, stationnement, espaces verts, rond point, panneaux, marquages au sol etc...

Le Conseil Général a fixé sa participation à 317 981,50 € HT soit 240 000 € HT pour la chaussée, 39 900 € HT pour trottoirs, stationnement et pluvial et 38 081,50 € HT pour le giratoire.

Le Conseil Municipal estime non conforme à la doctrine du Conseil Général, le somme affectée à la chaussée et sollicitera un complément de subvention.

Le montant global estimé des travaux envisagés s’élève à 951 998 € HT soit 1 138 589,61 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à un appel d’offres ouvert concernant ce projet et à signer avec le Président du Conseil Général une convention de maîtrise d’ouvrage avec un cahier des charge annexé.

Cet appel d’offres vu sa complexité ne pourra aboutir au choix des entreprises qu’en septembre - octobre de sorte que les travaux seront financés sur les BP 2008 et 2009. Fin du chantier prévue pour mars 2009, chaussée réalisée en fin d’année 2008.

Unanimité.

10 - Extension réseau eau potable à la charge du pétitionnaire

Il est prévu un renforcement du réseau d’eau chemin de la voie vieille. A la demande d’un propriétaire, après ce renforcement, il sera procédé à une extension du réseau jusqu’à sa propriété.

Une participation de 1 800 € correspondant au coût de cette extension lui sera demandée.

Unanimité.

11 - Convention avec AIR LANGUEDOC ROUSSILLON

Pour maintenir une vigilance odeurs en 2008, il convient d’autoriser le Maire à signer avec A.L.R. et conjointement avec les industriels partenaires (Soureil – CTI – Axens – Rhodia) une convention fixant la participation de la Commune soit 20 % de 9 500 € soit 1 900 €.

12 - Assemblée Générale ANCTRM

M. Bellagamba participera a cette assemblée le week-end prochain (prise en charge frais sur justificatifs).

Unanimité

13 - Désignation délégués pour les 10^{èmes} Assises Nationales de gestion des déchets

MM BELLAGAMBA et MALACHANNE participeront les 18 et 19 juin aux 10^{èmes} assises nationales de la gestion territoriale des déchets à Agen. (Prise en charge frais sur justificatifs)

Unanimité.